





Bilan Juin 2021 *valeurs non consolidées au Juin 2020 Juin 2021 Total 2021 12 mois glissants jour de parution 56 132 Accidents 14 22 9 18 2 4 Tué(s) Blessés hospitalisés (BH) 12 119 13 45 Blessés légers (BL) 14 23

Bilan mensuel provisoire

JUIN 2021

Direction

de Tarn et

Garonne

Départementale des Territoires

Fraternité

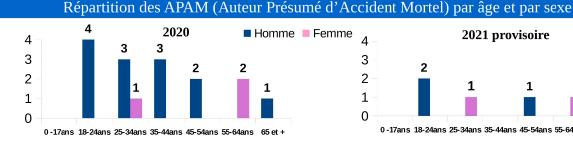
Cumul nombre d'accidents depuis le début de l'année

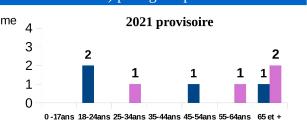
Cumul nombre de tués depuis le début de l'année





Service Connaissances et Risques



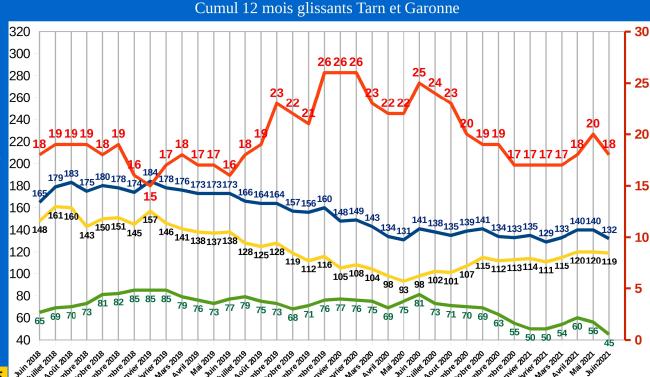


Bureau Sécurité et Education Routières



Nombre de tués par catégorie d'usagers depuis le début de l'année

Coordonnées 2 quai de Verdun **BP775** 82013 **MONTAUBAN** 05 63 22 23 24



🗕 tués — BH 🕳

accidents

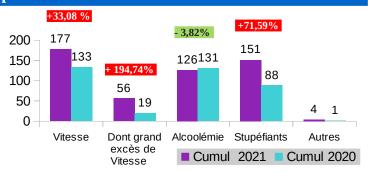
SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE.

Actualités du mois

Au plan départemental

Bilan des sanctions administratives des droits à conduire





Restriction des droits à conduire avec un EAD (Ethylotest antidémarrage): 1 pour juin 2021 - Cumul depuis le début de l'année: 6

Sensibilisation à la Sécurité Routière :

- le 9, 23 et 30 juin 2021 avec l'AVIR 82 à Montauban.
- le 21 juin 2021 auprès des jeunes dans le cadre du Service National Universel à Lauzerte

Association Rentrez en vie:

Après plusieurs mois d'inactivité, Les festivals et concerts « debout » ont repris depuis le 30 juin, les discothèques, quant à elles, vont rouvrir à partir du 9 juillet. Pour que la fête se termine bien, l'association «Rentrez en vie » vous propose dans le cadre de l'organisation de vos évènements festifs, des animations ayant pour objectif de sensibiliser les festivaliers aux risques de la conduite sous addictions (alcool, drogues...) mais aussi aux risques de la fatigue au volant. Pour de plus amples informations,, vous pouvez contacter l'association au :06.16.67.37.62



Au plan national

<u>Six journalistes et animateurs de TF1 et M6 sensibilisent au savoir « vivre ensemble » et au partage de la route</u>

Alors que certains moyens de déplacement sont davantage plébiscités aux beaux jours par les Français comme les deux-roues motorisés, le vélo ou encore la trottinette, 6 animateurs et journalistes des chaînes TV de TF1 et M6 se mobilisent pour (re)donner à ces usagers les bons gestes et réflexes à appliquer.



À travers 3 spots, diffusés sur les chaînes et plateformes TF1 et M6 à partir du 21 juin, ces 6 personnalités prennent la route pour délivrer des conseils de sécurité mais également rappeler quels équipements sont obligatoires et conseillés pour les motards, les cyclistes et les trottinettistes.

 $Pour\ en\ savoir\ plus: https://www.securite-routiere.gouv.fr/les-medias/nos-campagnes-de-communication/roulons-ensemble$

Conférence nationale : mobilité des aînés, quels enjeux aujourd'hui ?

En 2050, 1 Français sur 4 aura plus de 65 ans. Comment aujourd'hui anticiper cette révolution dans l'organisation des mobilités ?

Si la voiture reste le premier moyen de déplacement, comment en garantir un usage en sécurité ? À l'heure où les mobilités actives se développent, comment peuvent-elles répondre aux besoins de déplacement des seniors ?

Et comment les transports collectifs, en ville comme dans les territoires peu denses, peuvent-ils innover et relever le défi de cette transition démographique ?

Le 29 juin 2021, durant une journée, acteurs de la mobilité, élus, associations et experts santé croisent leurs expériences et partagent leurs bonnes pratiques.

Un débat incontournable qui interroge sur la façon dont notre société se projette dans l'allongement de la vie en préservant la mobilité pour tous.



Pour en savoir plus: https://www.securite-routiere.gouv.fr/actualites/conference-nationale-mobilite-des-aines-quels-enjeux-aujourdhui

Accord post-Brexit sur la reconnaissance mutuelle des permis de conduire britanniques et français



À la suite de la mise en œuvre de l'accord de retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne (UE) dénommé Brexit, les autorités françaises et britanniques ont trouvé un accord relatif à la continuité de la reconnaissance mutuelle des permis de conduire qui entrera en vigueur à compter du lundi 28 juin 2021.

Ce principe de reconnaissance demeure valable pour les titulaires d'un permis de conduire britannique délivré avant le 1er janvier 2021, qui n'ont donc pas besoin de procéder à l'échange de leur permis contre un permis français, quelle que soit leur nationalité. Ce principe s'applique aussi aux titulaires d'un permis français résidant au Royaume-Uni.

Pour en savoir plus : https://www.securite-routiere.gouv.fr/actualites/accord-post-brexit-sur-la-reconnaissance-mutuelle-des-permis-de-conduire-britanniques-et